



SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
SECTION LOCALE 1244 SCFP FTQ  
C.P. 6128, SUCCURSALE CENTRE-VILLE  
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3C 3J7

## Rapport du comité syndical d'équité salariale, 31 mai 2006

**À tous les membres du 1244,**

### **Encore un pas dans le dossier de la plainte en discrimination à la CDPDJ !**

Nous avons appris hier, en fin d'après-midi, que l'Université de Montréal **renonce à s'adresser à la Cour suprême du Canada** suite à la décision de la Cour d'appel du Québec.

Rappelons-nous que la Cour d'appel avait rejeté au mois d'avril dernier les allégations de l'Université, à l'effet que notre plainte en discrimination à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse relevait de la juridiction d'un arbitre de griefs et non du Tribunal des droits de la personne.

### **Que va-t-il se passer maintenant ?**

Normalement, les parties devraient être convoquées par le Tribunal des droits de la personne qui devra entendre notre plainte pour rendre un jugement à la fin des audiences. Nous ne savons pas quand elles auront lieu. Nous ne pouvons pas vous prédire le temps que cela prendra mais on parle certainement de plusieurs mois, voire un ou deux ans, personne ne saurait le dire à ce moment-ci.

Il se peut aussi que l'Université soit tentée de voir si elle ne peut pas régler le dossier autrement. Il est toujours possible, dans une cause de ce genre, que les parties finissent par s'entendre avant la fin des procédures.

### **Est-ce que les sous s'en viennent ?**

À chaque fois que nous annonçons une bonne nouvelle sur ce dossier, quelques membres s'attendent à avoir un chèque dans les jours ou les semaines qui suivent...Malheureusement il n'en est rien. Les recours juridiques incluent des procédures qui sont très longues. De toute évidence, nous marquons des pas, nous avançons lentement mais il reste du chemin à parcourir.

Comme d'habitude nous vous tiendrons au courant.

Le comité d'équité salariale.